

L'accréditation - certification des établissements de santé en France

Accreditation - certification of health institutions in France

Mohila Roger

Hygiène, qualité et gestion des risques

GIE Santé Retraite, Clinique Jeanne d'Arc. Paris, France

II^e congrès Afmed-Unikin, novembre 2013

Introduction

Les démarches d'évaluation des établissements de soins existent depuis le début des années 1950 aux USA (Joint Commission): le but poursuivi était déjà d'inciter les Etablissements de santé (ES) à exceller dans la qualité et la sécurité des soins au meilleur coût pour la population. Un mouvement initié par les assurances privées.

Les démarches qualité initialement développées dans la production industrielle (automobile, aviation, agroalimentaire ...) ont progressivement intégré le monde de la « production des soins » et

sont devenues incontournables. Cette évolution a été suscitée par plusieurs raisons :

Le besoin de rationaliser les soins face aux contraintes financières et médicales liées à l'évolution de la médecine et le pouvoir croissant de la pathologie chronique; L'évolution démographique et le vieillissement de la population ; L'évolution des mentalités et la poussée du consumérisme: les exigences sécuritaires des patients ayant augmenté ; Le poids des associations des usagers de la santé ; La médiatisation de la santé ; Le poids croissant des contraintes réglementaires ; Le manque de rationalité et de clairvoyance des Etablissements de Santé ; Les problèmes organisationnels et relationnels des Etablissements de Santé

En France, l'institutionnalisation de ces démarches a fait suite à une succession de scandale de sécurité sanitaire dans les années 80-90 avec notamment la création en 1996 de l'ANAES (agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé), devenue HAS (haute autorité de santé) depuis 2004.

Définition

Accréditation /Certification:

« L'accréditation est une procédure d'évaluation externe à un établissement de santé, effectuée par des professionnels indépendants de l'établissement et de ses organismes de tutelle, évaluant l'ensemble de son fonctionnement et de ses pratiques. »

Elle vise à assurer la sécurité et la qualité des soins donnés au malade et à promouvoir une politique de développement continu de la qualité au sein des établissements de santé. Ceci à travers les démarches d'évaluation et d'amélioration continue, la recherche de la satisfaction du patient (en termes de Service médical rendu). Elle permet de renforcer la confiance du public par la communication des résultats.